

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_018 | Polzeiwissenschaft. Économie. Substances. Population.CollectionBoite_018-3-chem | Population. Item\[Bertillon. Cours de statistique - suite\]](#)

[Bertillon, Cours de statistique - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0178

SourceBoite_018-3-chem | Population.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

St-Maur, que Buffon a publiée, l'*Administration des finances de la France* (3 vol., 1783), par Necker, les *Ressources et richesses de la France* (1789), par Bonvallet-Desbrosses, le *Mémoire sur la population de toutes les provinces de France* (1789), par le chevalier des Pomelles, le *Mémoire sur le commerce de la France et des colonies* (1788), par Tolosan, la *Richesse territoriale du royaume de France* (1791), par Lavoisier, d'immortelle mémoire, et enfin *De la balance du commerce*, par Arnould (an III).

Cependant l'administration ne restait pas complètement inactive; l'abbé Terray fit rassembler à partir de 1772 les relevés généraux de l'état-civil en France. Necker, pendant son premier ministère, avait eu l'idée de créer un « bureau de renseignements sur les contributions, la population, les importations. » Il réalisa une partie de ce projet : on sait qu'il publia le premier Compte des finances, et pendant son second ministère, il créa le « bureau de la balance du commerce » et mit à sa tête Arnould, dont nous avons déjà cité le nom.

La Constituante et la Convention prescrivirent à plusieurs reprises, de 1790 à 1793, l'exécution d'un recensement qui resta incomplet. La loi de 1791, citée encore aujourd'hui dans les décrets qui ordonnent le recensement de la population, prescrit l'établissement d'un registre de population (v. pages 233-244), qui ne se fit pas davantage.

Le premier bureau de statistique générale de France fut fondé en 1796 par François de Neufchâteau, ministre du Directoire; mais ce bureau resta longtemps inactif, faute de documents. Diverses statistiques départementales furent pourtant publiées à cette époque.

En 1801, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, prescrivit un recensement de la population qui devait, aux termes d'une circulaire très brève qu'il lança à ce sujet, être terminé dans deux mois. Quoique un recensement exécuté dans ces conditions dût être assez mal fait, ce document est précieux, car il resta le seul de ce genre jusqu'en 1821. En même temps était constitué un service de statistique générale. Peuchet fut chargé de rédiger des cadres statistiques qui, adressés aux préfets en 1801, devaient servir de base à une enquête analogue à celle des intendants de Louis XIV. Cette enquête, qui, d'ailleurs, n'a pas été terminée, a été publiée par Herbin (*Statistique générale et particulière de la France*, en 7 vol., dont le premier parut en 1803). En même temps, Peuchet publiait sa *Statistique élémentaire de la France* (1805). Le gouvernement impérial publiait chaque année un *Exposé de la situation de l'Empire*.



